

## **Compte rendu CCAS du 14 octobre 2020**

**Membres présents** : D. Meissonnier- B. Bertrand- J. Terrisse – C. Doniol

N. Rodier – K.Lagloire– B. Nicol – R.de Prigounoff – J. Delmas –

**Membres absents excusés** : A. Albisson – P. Ollier

Le CCAS est un établissement public qui intervient dans le domaine de l'aide sociale ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire communal. Il possède un budget annuel bien distinct au sein de la commune

Le CCAS se compose de membres du conseil municipal et de personnes représentant les habitants de la commune en respectant le principe de parité. Le maire en est le président de plein droit

### **Rappel des missions du CCAS**

- Développer des activités et missions visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles ou les jeunes en difficultés, les personnes âgées
- S'investir dans des domaines d'aide sociale (ex : aide médicale)
- S'occuper de services tels que les secours d'urgence, les colis alimentaires ou les chèques d'accompagnement personnalisé

Il supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va aux habitants

### **Budget CCAS**

La somme attribuée sur le budget 2020 est de 5000 euros

Mr le maire précise que le budget 2021 sera modifié afin que le CCAS puisse attribuer des aides ou subventions aux associations caritatives (ex : restos du cœur ...), d'aide aux personnes (ex : ADMR.....) de lutte et de soutien à certaines maladies (ex : ligue contre le cancer...)

## **Actions proposées par le CCAS**

### **1) Se faire connaître**

- Prendre contact avec les services sociaux de secteur et les organismes pouvant apporter une aide à la personne et aux familles : contact à prendre avec la maison des services de Murat (coordonnées des associations- des différents organismes-permanences proposées-etc...)
- Faire connaître les missions et les noms des membres du CCAS auprès de la population (dans la presse- au niveau du journal communal etc...)

### **2) Maintenir du lien social avec les personnes âgées, vulnérables, isolées, vivant seules:**

- contacts téléphoniques réguliers notamment en cette période de risque sanitaire – lors de période de canicule etc....
- visites à domicile, à l'hôpital
- aide à la demande : apporter des courses, des médicaments, aide administrative, aide aux personnes pour débarrasser les encombrants, conseils, orientation vers services sociaux.....

(Référence à la liste établie et distribuée ce jour- à compléter voire modifier selon les besoins)

### **3) Renouveler les colis pour Noël aux personnes de 70 ans et plus domiciliées sur la commune (listing donné ce jour)**

Il est décidé de faire travailler les commerçants de la commune et de solliciter chaque année un nouveau commerçant.

Pour cette année nous demandons à Chrystelle –VIVAL à Laveissière de nous faire une proposition pour 75 colis alimentaires d'un montant de 40 euros environ par colis.

Comme les années précédentes il sera rajouté dans chaque colis un petit présent : stylo tournevis pour les hommes-bloc note stylo pour les femmes

Les colis offerts aux personnes hospitalisées seront adaptés à leur besoin  
Suggestion : jus de fruits- cidre-friandises- gâteaux- chocolats- eau de toilette....

Il sera proposé aux enfants de l'école de réaliser un dessin qui sera sérigraphié et apposé sur des sacs, achetés par le CCAS, qui contiendront les colis

Montant maximal du colis : 50 euros

#### **4) Achat de livres aux enfants de l'école (cadeaux de Noël de l'école)**

Les maitres se chargent de l'achat des livres

Somme proposée : 10 euros par enfant soit 300 euros

#### **5) participation financière aux voyages scolaires**

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, les voyages scolaires ont été annulés en 2020.il n'y a donc pas eu de demande de la part de l'école, des collèges environnants ou lycées.

Cette participation pour aider les familles sera maintenue comme les années précédentes

#### **6) Aides financières exceptionnelles**

Toute aide financière exceptionnelle demandée par une famille, une personne seule, un jeune étudiant (ex : parcours particulier- études à l'étranger...) sera examinée par le CCAS.

Certaines personnes âgées, vivant seules peuvent bénéficier, sur demande, d'un dispositif d'appel immédiat a un proche ou un service d'urgence. (ex : présence verte) .L'abonnement représente un coût non négligeable. Une aide financière peut être proposée aux personnes nécessiteuses

**Prochaine réunion prévue le vendredi 6 novembre 2020 à 17h30 à la mairie**